



## Responsabilité d un appartement géré par agence

Par **MATTIA Ludovic**, le **28/10/2017** à **11:10**

Bonjour

J ai un souci , ma locataire a quitté mon appartement et me la laissé dans un état déplorable. L'appartement est en gérance dans une agence immobilière. La locataire a donnée une procuration a la voisine de palier pour effectuer l'état des lieux sans laisser à l'agence ces nouvelles coordonnées. L'état des lieux a eu lieu la voisine a bien constaté les dommages causé et signé l'état des lieux. Le problème est qu'elle ne va pas fournir les coordonnées de la locataire à l'agence. Moi je me retrouve avec un appartement avec de nombreux travaux a effectué la caution ne couvre qu'une partie. Ma question est contre qui dois je me retourner l'agence ou la voisine qui a constaté et signé l'état des lieux ?  
Je ne sais pas quoi faire , j ai besoin d'aide

Par **Visiteur**, le **28/10/2017** à **11:46**

Bjr,

Sans les coordonnées de votre ex-locataire, ce sera difficile.  
Avez vous bien regardé votre contrat de location pour être certain qu'aucune assurance n'avait été prévue ?

Par **MATTIA Ludovic**, le **28/10/2017** à **11:55**

Bonjour et merci de votre réponse

Mais j aimerais savoir qui est responsable dans cette histoire l'agence ou la voisine qui ne veut pas donner les coordonnées